



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-076

OBJET : Point 1. 2 : Revalorisation des tranches du quotient familial.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

17 novembre 2025.

Dates de publication :

19 novembre 2025

Nbre de conseillers en exercice : 21

Nbre de votants : 16

(14 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. PASQUIER Hugo.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-DEL-069 en date du 12 novembre 2024 adoptant les tranches de quotient familial compter du 1er janvier 2025,

Considérant que la Ville a mis en place des quotients familiaux en vue d'établir une tarification sociale des services scolaires et périscolaires,

Considérant que le calcul de quotient familial est établi à partir du montant des revenus et des prestations sociales divisé par le nombre de personnes composant le foyer, sachant que pour les foyers monoparentaux, le parent compte pour deux personnes,

Considérant qu'il importe de réévaluer les seuils annuellement pour correspondre à la variation des revenus des familles pour proposer des tarifs adaptés et accessibles,

Considérant que la variation de l'indice national INSEE du coût du travail (salaires et charges) de l'année en cours (2^{ème} trimestre) par rapport au 2^{ème} trimestre de l'année précédente a augmenté de 2 %,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix POUR,*

Article unique : DECIDE de revaloriser les tranches de quotient familial pour les activités périscolaires (cantines et garderie) à compter du 1^{er} janvier 2026, selon la grille suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	
Catégorie	Quotient familial mensuel Au 1 ^{er} janvier 2026
1	QF <= 225.90 €
2	225.91 € <= QF <= 482.02 €
3	482.03 € <= QF <= 858.62 €
4	858.63 € <= QF <= 1 205.12 €
5	1 205.13 € <= QF <= 1 657.05 €
6	1 657.06 € <= QF ou contribuables à Houdan ne désirant pas communiquer leurs ressources
7	Non contribuables à Houdan

A HOUDAN, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 27 novembre 2025 14:34
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251127-19852.xml;
078-217803105-20251125-2025_DEL_076-DE-1-2_19965.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-11-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_076

Objet acte: Revalorisation des tranches du quotient familial.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.1-Enseignement

Identifiant Acte: 078-217803105-20251125-2025_DEL_076-DE

Rapport d'erreur(s):